



# Mairie de MERCEY-LE-GRAND

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 Mars 2022

**Présents** : Mmes Christel ANTOINE, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Laure PALLAUD, Nadia NICOLAS ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA,

**Excusées avec procurations** : Danièle HENRY, Serge SEGUIN, Michèle FICHET donnent respectivement procuration à Didier AUBRY, Fabien CADOUX, Nadia NICOLAS.

**Secrétaire de séance** : Christel ANTOINE

### Approbation du dernier conseil municipal : voté à l'unanimité

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire présente le compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier Général, du budget communal avec un **excédent de clôture de 339 615.44 €**.

Le compte de gestion est conforme aux écritures de l'ordonnateur, il est **approuvé à l'unanimité**.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

*Didier AUBRY, le Maire, s'est retiré au moment du vote.*

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021, qui retrace toutes les recettes et les dépenses ordonnées. Compte administratif où apparaît un **excédent de clôture cumulé de 339 615.44 € €** ou pour 2021 un excédent de fonctionnement de 359 689.22 € et un déficit d'investissement de 20 073.78 €.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, le conseil municipal **approuve les résultats** de l'exercice 2021. L'ensemble des conseillers présents signent le document budgétaire.

### AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, présentant un excédent cumulé de 339 615.44 € ;

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 20 073.78 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 0 €, en recettes de 0 €

**Décide, à l'unanimité**, d'affecter les résultats cumulés comme suit dans le budget 2021 :

- Compte Recette R002 de Fonctionnement pour 339 615.44 €
- Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068) pour 20 073.78 €

### TAXES COMMUNALES 2022

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2022.

Le Conseil Municipal, **à l'Unanimité décide** des taux des taxes locales suivants :

28.83 % pour la Taxe Foncière Bâti (total taux du département + taux communal)

23.49 % pour la Taxe Foncière Non Bâti

### SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**DECIDE** d'attribuer pour l'année 2022, les subventions suivantes au compte 6574 Subv. Fonct. Org. Droit Privé pour un montant total de 2 800 € :

- ASLM	Association Sports et Loisirs de Mercey	:	400€
- Les Enfants d'Abord		:	400€
- AICA	Association Intercommunale Chasse Agréée	:	300€
- ELIAD	Association d'aide à domicile dans le Doubs	:	100€
- Club 3 <sup>ème</sup> âge		:	200€
- Association Sports Loisirs Berthelange	<i>si concert</i>	:	100€

# Mairie de MERCEY-LE-GRAND

## Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2021

- Prévention Routière	:	100€
- La Lanvertoise	:	100€
- L'Entraide Val Saint Vitois	:	100€
- Le Souvenir Français	:	100€
- Autres subventions	:	900€

**AUTORISE** le Maire à verser le reste en fonction des demandes qui pourraient être faites et discutées en conseil.

**DECIDE** d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes au compte 65738 Autres Organismes publics :

- au FSL Fonds de Solidarité pour le Logement	:	100 €
- et FAAD Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté	:	100 €

### TCFE REVERSEE PAR LE SYDED

Considérant les décisions du SYDED sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

- **D'accepter** le reversement par la SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **De donner** délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### ACHAT DEBROUSAILLEUSE ET TAILLE HAIE

Monsieur Fabien CADOUX, deuxième adjoint, présente le devis de l'entreprise RACINE pour l'achat d'un taille haies (610 € TTC), et d'une débroussailleuse (800 €), outils indispensables à l'employé communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** cet achat, et autorise Mr le Maire à valider le devis RACINE d'un montant de 1 175 € HT, soit 1 410 € TTC.

### Questions diverses :

- Point sur les travaux
- Point sur les commissions communales, intercommunales et divers syndicats
- Bilan de la Collecte pour l'Ukraine
- Développement du café multiservices
- Réponse de la Cour Administrative d'Appel de Nancy sur développement éolien à Mercey-Lantenne
- Repas des anciens 2022
- Nettoyage de printemps
- Organisation des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Programmations des réunions

Le 22 Mars 2022, Le Maire, Didier AUBRY